

Profil de la profession Expert-e en management du domaine des privations de liberté avec diplôme fédéral

<p>Domaine d'activité</p> <p>Groupes cible, personnes de contact, clients</p>	<p>Les experts et expertes en management du domaine des privations de liberté assument une fonction de cadre dans les établissements publics et privés des privations de liberté. Ils/Elles accomplissent ainsi un mandat public.</p> <p>Ils/Elles dirigent un groupe, un département, un secteur ou un établissement comptant plusieurs collaborateurs et collaboratrices, planifient leur travail et les guident afin qu'ils/elles encadrent les personnes détenues avec professionnalisme. Ils/Elles sont responsables de l'exécution des sanctions au quotidien et organisent les journées en fonction des tâches et compétences qui leur sont assignées.</p> <p>Tenant compte des dispositions légales et des directives internes, ils/elles sont responsables du maintien de l'ordre et de la sécurité dans leur domaine d'activité, ainsi que de l'encadrement et des conditions de détention des personnes détenues. Ils/Elles font office de médiateurs et médiatrices lors de conflits et prennent des décisions.</p> <p>Les experts et expertes en management du domaine des privations de liberté collaborent de manière interdisciplinaire, à l'interne avec les autres secteurs et les différents services spécialisés, à l'externe notamment avec les autorités d'exécution des peines et mesures, les services de probation, le ministère public et les tribunaux, la police, les médecins et les services sociaux.</p>
<p>Principales compétences opérationnelles</p> <p>Processus de travail : responsabilités</p>	<p>Les experts et expertes en management du domaine des privations de liberté dirigent un groupe, un département ou un service comptant plusieurs collaborateurs et collaboratrices et, dans ce cadre, ils/elles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • planifient et coordonnent le travail des collaborateurs et collaboratrices du domaine des privations de liberté au quotidien ; • conduisent des séances et des rapports ; • assurent la communication au sein de l'établissement de privation de liberté ;

	<ul style="list-style-type: none"> • se chargent de l'organisation des journées des personnes détenues et s'assurent de leurs prises en charge ; • élaborent et mettent en œuvre des concepts pour les établissements de privation de liberté ; • planifient et dirigent des projets dans le domaine des privations de liberté ; • veillent au maintien de l'ordre et de la sécurité dans leur établissement ou dans le secteur relevant de leur compétence ; • mettent en œuvre les processus internes ; • collaborent de manière interdisciplinaire avec les partenaires internes et externes de l'établissement de privation de liberté ; • contribuent au travail de relations publiques ; • gèrent et pilotent les ressources à disposition conformément à leur mandat.
<p>Exercice de la profession</p> <p>Autonomie Créativité / innovation Environnement de travail Conditions de travail</p>	<p>Les experts et expertes en management du domaine des privations de liberté placent l'être humain au centre de leur activité. Dans leur établissement de privation de liberté, ils/elles oeuvrent avec leurs collaborateurs et collaboratrices, les responsables des autres secteurs, les supérieurs et les supérieures hiérarchiques et, au niveau externe, avec des services publics et privés. Dans un « contexte de contrainte », ils/elles veillent à ce que les personnes détenues de leur secteur puissent exécuter leur sanction conformément à la loi. Ils/Elles évoluent dans un champ de tension entre le politique et le public, le mandat légal, les besoins et les demandes des personnes détenues et les ressources à disposition.</p> <p>Les experts et expertes en management du domaine des privations de liberté sont par conséquent très endurants psychologiquement et dotés d'une grande résistance au stress.</p> <p>Le travail dans un environnement multiculturel exige une attitude fondée sur le respect et le principe de la dignité humaine. Dans le cadre de leur activité, ils /elles ne portent pas de jugement sur les personnes détenues et gèrent leurs relations avec professionnalisme.</p> <p>Les experts et expertes en management du domaine des privations de liberté mettent systématiquement en œuvre les bases légales et les directives internes et s'engagent, dans l'institution, pour le respect des recommandations internationales, nationales et concordataires.</p>

	<p>Les experts et expertes en management connaissent les différentes méthodes de gestion et les possibilités de direction d’une institution. Ils/Elles soutiennent le management stratégique avec leurs connaissances opératives. Selon l’établissement, ils/elles emploient les méthodes de gestion dans leur fonction en tenant compte des niveaux hiérarchiques.</p> <p>Les décisions de grande portée sont préparées par les organes de direction ; au quotidien, les experts et expertes en management du domaine des privations de liberté décident toutefois de manière autonome et souvent directe. Cette activité exige de solides connaissances juridiques, une aptitude à la réflexion, de l’assurance et la capacité à s’imposer.</p> <p>Les experts et expertes en management du domaine des privations de liberté organisent le développement de l’institution en ce qui concerne l’ordre et la sécurité, l’ambiance de travail entre les collaborateurs et entre les collaboratrices, les conditions de détention, l’attitude à l’égard des personnes détenues et l’optimisation des moyens mis à disposition. Ils/Elles apportent leurs propres idées mais se montrent ouverts aux suggestions exprimées par des tiers. Ils/Elles recourent à cette fin à leurs capacités analytiques de réflexion.</p>
<p>Apport de la profession à la société, à l’économie, à la nature et à la culture</p>	<p>Les experts et expertes en management du domaine des privations de liberté constituent un pilier fondamental de l’État de droit et du système judiciaire. Ils/Elles contribuent de manière décisive à la protection de la population. Sur le plan opérationnel, ils/elles veillent à ce que l’exécution de la privation de liberté ordonnée par l’autorité compétente soit conforme à la loi et s’assurent de la prise en charge appropriée des personnes détenues. En fonction du type de détention de leur établissement, ils/elles soutiennent les personnes détenues à des fins de réinsertion dans la société en favorisant le développement de leurs compétences sociales. Grâce à ce travail de prévention, ils/elles contribuent essentiellement à éviter la récidive.</p> <p>Ils/Elles s’engagent pour le respect de la dignité humaine et des droits fondamentaux et ont à cœur de préserver et de développer les acquis et les objectifs atteints dans le domaine de la privation de liberté en Suisse.</p>

▪ S K J V ▪ ▪
▪ ▪ C S C S P
C S C S P ▪ ▪

	<p>Grâce à leur attitude réfléchie, les experts et expertes en management du domaine des privations de liberté contribuent à faire connaître et accepter par le grand public et les milieux politiques le sens que revêt la privation de liberté. Ils/Elles soutiennent d'autres acteurs étatiques dans leurs travaux liés à la privation de liberté et sont en réseau avec les partenaires économiques et sociaux. Dans le cadre de leur activité, ils/elles veillent à gérer de manière durable et respectueuse les ressources matérielles et personnelles.</p>
--	---